

RÉFÉRENDUM



aux baisses
de rentes LPP !

**Payer plus,
toucher moins !**



Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
■ Sindacato.

www.baisse-des-rentes.ch

Payer plus...

Les cotisations salariales augmenteront massivement sur les salaires bas et moyens. En tout, cela nous coûtera 40 milliards de plus... pour des rentes plus basses !

...pour des baisses de rentes

Les rentes du 2^e pilier diminuent depuis des années. La réforme de la LPP entraînera de nouvelles baisses, jusqu'à 3240 francs par année.

Seul gagnant : le secteur financier

Seules les assurances, les gestionnaires de caisses de pensions et les courtiers tireront profit de la réforme : ils pourront continuer à se remplir les poches. Aujourd'hui déjà, ils prélèvent 7 milliards de francs chaque année sur nos avoirs de vieillesse.

SIGNEZ AUJOURD'HUI !

RÉFÉRENDUM CONTRE LA BAISSÉ DES RENTES

Publié dans la Feuille fédérale le 28.03.2023

Référendum contre la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal :		Commune politique :		Canton :		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite	
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Expiration du délai référendaire : 6 juillet 2023

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Merci de renvoyer de suite les feuilles de signatures totalement ou partiellement remplies à :
Syndicat Unia, Région Vaud, Place de la Riponne 4, Case postale, 1002 Lausanne